



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 29 - FEVRIER 2012

SOMMAIRE

Préfecture

Secrétariat Général

Arrêté N °2012037-0067 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Frédéric LASFARGUES, Directeur par intérim, du service de navigation Rhône-Saône

1



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2012037-0067

**signé par Mr le directeur du service navigation Rhône- Saone
le 06 Février 2012**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction des actions et moyens de l'Etat (DAME)**

Arrêté portant subdélégation de signature de
Monsieur Frédéric LASFARGUES, Directeur
par intérim, du service de navigation Rhône-
Saône



PREFET DU GARD

Direction du Service Navigation Rhône-Saône
Secrétariat général-Bureau administratif

Affaire suivie par Roselyne BATTEUX

04 72 56 59 56

roselyne.batteux@developpement-durable.gouv.fr

n°30-2012-02-09

ARRETE

**portant subdélégation de signature de M. Frédéric LASFARGUES,
Directeur par intérim, du service navigation Rhône-Saône,**

Le Préfet

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté du 2 février 2012 portant délégation de signature de M. Hugues BOUSIGES, préfet du département du Gard à M. Frédéric LASFARGUES, chargé de l'intérim du directeur du service navigation Rhône-Saône ;

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, directeur par intérim du service navigation Rhône-Saône, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté sus-visé seront exercées par M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, directeur par intérim du service navigation Rhône-Saône et de M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense, la même subdélégation sera exercée dans les limites de leurs attributions fonctionnelles par :

- M. Eric BOURLES, chef du service Eau, Risques, Environnement
- M. Nicolas CHARTRE, chef de l'arrondissement Développement Voie d'Eau
- M. Dominique LARROQUE, secrétaire général du service
- M. Philippe PULICANI, chef de l'arrondissement Aménagement, Entretien et Exploitation

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, directeur par intérim du service navigation Rhône-Saône et de M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense, la même subdélégation concernant les points 1.1; 1.2 et 1.3 de l'article 1 de l'arrêté sus-visé sera exercée par :

- M. Frédéric COURTES, chef du bureau Entretien et Exploitation,
- M. Gérard GIFFARD, subdivisionnaire de Rhône et Alpes,
- M. François-Xavier FABRE, subdivisionnaire de Frontignan,
- M. Jean-Paul FAUDOT, Subdivisionnaire de Grand Delta,
- M. Jean-Jacques GROS, responsable de l'Unité Réglementation de la Navigation,
- M. Laurent GERIN, Chef de la subdivision Grands Travaux,
- M. Mathias PIBAROT, Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta,

- M. Robert MAS, Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan.

pour les avis à la batellerie par :

- M. Jean-Paul FAUDOT, subdivisionnaire à Grand Delta
- M. Gérard GIFFARD, subdivisionnaire de Rhône et Alpes,
- M. Hervé CLUZEL, subdivisionnaire à Lyon,
- M. François-Xavier FABRE, subdivisionnaire de Frontignan,
- M. Laurent GERIN, chef de la subdivision Grands Travaux,
- M. Mathias PIBAROT, Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta,
- M. Robert MAS, Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan,
- M. Fabrice BOISSON, technicien supérieur des TPE,
- M. Didier FILLIOT, technicien supérieur des TPE,
- M. Georges PIGNOT, contrôleur principal des TPE,
- M. Christian AMIEZ, contrôleur principal des TPE,
- M. Thierry SADONNET, contrôleur principal des TPE,
- M. Maxime PIEROT, contrôleur principal des TPE,
- M. Georges BARRITOU, contrôleur principal des TPE,
- M. Jean-Luc GAUDILLERE, contrôleur des TPE,
- M. Philippe SCHNEIDER, contrôleur des TPE,
- M. Sébastien GILLET, contrôleur des TPE,
- M. Vincent PRIN-ABEIL, contrôleur principal des TPE.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 5 : Le directeur chargé de l'intérim du service navigation Rhône-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le **06 FEV. 2012**
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur par intérim, du service navigation
Rhône-Saône,



Frédéric LASFARGUES